



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.40

6 janvier 1998

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 40e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 18 juillet 1996, à 15 heures

Président :

M. RIVA
(Vice-Président)

(Argentine)

SOMMAIRE

COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES
DOMAINES CONNEXES (suite)

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémoire et être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence et d'appui, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

96-80957 (F)



/...

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), M. Riva (Argentine),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES
DOMAINES CONNEXES (suite) (E/1996/45 et Add.1, E/1996/46 à 50; E/1996/NGO/4)

M. BERTHELOT [Secrétaire exécutif, Commission économique pour l'Europe (CEE)] répond aux questions posées au cours du débat et indique, à propos des récentes conférences mondiales, que, pour des raisons d'économie et d'efficacité, les groupes de travail mis en place pour coordonner le suivi des conférences ont été répartis entre les commissions économiques régionales en fonction des domaines de leur compétence. Toutes les commissions régionales contribuent au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

La CEE participe à ce suivi dans le cadre du processus connu sous le nom d'"Un environnement pour l'Europe" et en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et les pays de la région. Elle sert de secrétariat pour la coordination de leurs efforts. Elle participe également à la préparation d'une conférence sur les transports et l'environnement qui doit avoir lieu en 1997.

Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont procédé à un échange de vues au sujet de la réforme et continueront de le faire. S'agissant de la coopération, la CEE demeure en étroite relation avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour ce qui concerne par exemple l'environnement, la facilitation du commerce et l'aide aux pays d'Asie centrale. Elle considère que sa coopération avec des organisations extérieures au système des Nations Unies qui travaillent dans la région constitue un aspect important du processus de réforme, et les gouvernements membres vont en débattre au cours de la semaine suivante à Genève.

Un certain nombre de délégations ont révélé que, même si la CEE compte aujourd'hui beaucoup plus de membres qu'il y a exactement cinq ans, son budget n'a pas augmenté en proportion. Elle n'en est pas moins devenue plus efficace. M. Berthelot insiste sur le fait que le secrétariat de la Commission ne peut s'acquitter convenablement de son travail s'il lui faut répartir ses ressources entre un trop grand nombre d'activités ou de pays. La tentative actuelle d'établir un ordre de priorités entre toutes les activités de la CEE contribuera à l'affectation plus rationnelle de ces ressources.

En dernier lieu, M. Berthelot annonce qu'il a pris note des observations faites par un certain nombre de délégations concernant l'importance qui s'attache à l'assistance aux pays en transition et à d'autres pays de la région qui ont besoin de bénéficier d'une attention particulière.

Mme BETTELLI (Colombie) fait observer que la coopération régionale et la mondialisation se confortent l'une l'autre et que les commissions régionales ont apporté une contribution inestimable à la communauté internationale, en particulier aux pays en développement. En fait, l'Organisation des Nations Unies serait dans l'impossibilité de fonctionner efficacement si elle ne bénéficiait pas d'antennes régionales. Les contributions des commissions régionales à la préparation, à l'organisation et au suivi des grandes conférences internationales sont très précieuses, comme en témoigne le plan d'action sur les établissements humains pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a été incorporé dans les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Mme Bettelli souligne l'importance de la contribution des commissions régionales à la solution de tous les problèmes intersectoriels dont s'occupe le Conseil, l'élimination de la pauvreté par exemple.

Les commissions régionales facilitent la mise en évidence des tendances de l'économie, l'exécution d'analyses et la formulation de politiques, et elles contribuent à renforcer les capacités endogènes en matière de science et de technologie, d'industrialisation, d'infrastructure et de communications, servant souvent de catalyseur pour la coopération Sud-Sud. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) contribue depuis longtemps à la croissance économique soutenue de la région, notamment en déterminant périodiquement et en temps opportun ce que sont les nouvelles tendances macro-économiques. La Commission doit continuer à oeuvrer en faveur d'une croissance économique soutenue de la région, et cet objectif doit donc être réaffirmé dans le prochain plan à moyen terme.

La CEPALC a prouvé qu'elle pouvait s'adapter à l'évolution de la conjoncture et formuler des modèles de développement novateurs à l'intention de ses États membres. La délégation colombienne juge donc préoccupantes les propositions, faites dans certaines instances, de réduire le rôle des commissions régionales ou d'en transférer les fonctions à d'autres organismes. La résolution 50/227 de l'Assemblée générale prescrit clairement que l'examen des commissions régionales doit avoir pour but de renforcer leur efficacité. La délégation colombienne estime donc, comme le représentant du Brésil, que

l'examen de la réforme doit s'inscrire dans le cadre du débat sur les organes subsidiaires du Conseil. Celui-ci doit manifester un appui sans équivoque aux commissions régionales.

Mme CHANDRAPRABHA (Thaïlande) rappelle que le programme de travail et les activités de la CESAP ont largement favorisé le développement durable de la région, en particulier celui des pays sans littoral et des pays insulaires du Pacifique les moins avancés. La délégation thaïlandaise se félicite également des actions entreprises par les autres commissions économiques régionales pour réduire la pauvreté.

La plupart des tensions et conflits politiques aux niveaux national, régional et sous-régional résultent de disparités économiques et sociales. Afin de prévenir ces conflits, les organismes des Nations Unies doivent investir plus dans la prévention que dans les opérations de maintien de la paix, en dégagant des ressources suffisantes pour les programmes de travail des commissions économiques régionales, des institutions spécialisées et des organismes de développement compétents.

La délégation thaïlandaise s'inquiète de la réduction des ressources que prévoit le budget-programme de la CESAP pour l'exercice biennal 1996-1997, car cette réduction aura un retentissement considérable sur les travaux de la Commission dans les domaines clefs que sont la politique commerciale et la promotion des échanges commerciaux, l'environnement, la participation des femmes au développement et le développement des infrastructures. Il ne faut surtout pas oublier que la région de la CESAP abrite 60 % de la population mondiale et que certains de ses habitants figurent parmi les plus démunis de la planète. C'est là un facteur à prendre en considération dans l'examen des questions touchant à la planification des programmes et à l'attribution des ressources aux commissions économiques régionales.

En dernier lieu, la délégation thaïlandaise remercie le Gouvernement chinois de son offre d'accueillir un symposium sur les enjeux et perspectives du développement pour l'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle et sur le rôle de la CESAP. Elle espère que cette rencontre permettra de donner un cadre plus cohérent à la coopération entre les pays de la région dans les domaines économique, social et apparentés.

M. KAMANDO (République-Unie de Tanzanie) déclare que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par l'Ouganda au nom des États membres de la Communauté de l'Afrique orientale.

La délégation tanzanienne souscrit à la conclusion qui figure dans le paragraphe 170 du rapport (E/1996/45), à savoir que les commissions régionales sont bien placées pour s'acquitter efficacement des tâches et fonctions mentionnées dans le rapport. Il faudrait toutefois qu'elles coopèrent davantage avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier dans les pays, afin d'exploiter les synergies entre les différentes composantes du système. Les commissions régionales doivent recevoir les ressources dont elles ont besoin pour réaliser leurs programmes.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) doit aider activement les groupements sous-régionaux et régionaux de coopération à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent, et en particulier à promouvoir le commerce intra-africain, considéré comme le point faible de la coopération et de l'intégration régionales. Il faut également prêter d'urgence attention à la diversification horizontale et verticale et au développement des infrastructures.

La délégation tanzanienne accueille favorablement la réforme et le programme de rénovation que le Secrétaire exécutif a institué à la CEA et en appelle à la communauté internationale pour qu'elle apporte son appui à cette initiative en fournissant les ressources nécessaires. Par ailleurs, il faut renforcer la programmation multinationale et les centres opérationnels afin que la CEA puisse mieux servir ses membres.

M. TCHULKOV (Fédération de Russie) déclare qu'aux yeux de sa délégation, les commissions régionales apportent une contribution importante à la coopération régionale et doivent collaborer plus étroitement avec les institutions de Bretton Woods. Elle souscrit aux efforts déployés par la CEE pour diversifier les formes et les méthodes de son action afin d'aider les pays de la région à opérer leur transition vers l'économie de marché. Elle estime toutefois que la CEE pourrait développer considérablement ses potentialités en coopérant plus activement avec d'autres organismes multilatéraux, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et l'Union européenne. La délégation russe est également favorable à un développement plus poussé de la coopération dans la région méditerranéenne et considère que les trois commissions qui exercent une activité dans cette région - la CEE, la CEA et la CESAO -, de même que d'autres organismes des Nations Unies, pourraient coordonner cette coopération qui viendrait s'ajouter à d'autres efforts régionaux. La CEE pourrait présenter des

rapports périodiques exposant la coordination des travaux des Nations Unies dans ce domaine.

La délégation russe se félicite des changements constructifs apportés aux activités inscrites au programme de la CESAP en vue notamment d'atténuer les problèmes sociaux, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement insulaires, ainsi que dans les pays en transition. Elle soutient également les efforts accomplis par la CESAP pour promouvoir la coopération économique dans les sous-régions et entre les sous-régions, en particulier en Asie du Nord-Est.

La CEE et la CESAP ont beaucoup fait pour réformer les modalités d'exécution de leurs programmes et les mécanismes de coopération intergouvernementaux, et elles doivent continuer dans cette voie afin de garantir une utilisation fructueuse des ressources. À cet égard, la CEE, dont le nombre des pays membres est passé de 34 à 55 ces cinq dernières années, sans que son budget n'ait pratiquement augmenté, s'emploie avec succès à atteindre les objectifs de la réforme.

Pour M. ALOM (Bangladesh), les programmes et les activités de la CESAP, et notamment ses analyses d'excellente qualité, ont beaucoup aidé les pays de la région, considérant en particulier la diversité de leurs modèles de développement économique et de leurs conformations géophysique et sociale. En dépit de certains problèmes, de nombreux gouvernements, y compris celui du Bangladesh, ont renforcé jusqu'à un certain point leur capacité d'analyse économique, de planification et d'élaboration des politiques. Grâce en partie à l'influence exercée par la CESAP sur la pensée des pays et au développement du cadre politique, les pays de la région ont créé de nombreuses organisations régionales et sous-régionales qui ont pour vocation de favoriser la coopération et l'intégration.

Il faut renforcer et développer la CESAP de même que les autres instruments de collaboration et d'intégration régionales qui se sont trouvés affaiblis par des événements tant intérieurs qu'extérieurs, et il faut pour cela leur fournir des ressources suffisantes. Il faut évaluer et intensifier l'utilité et l'efficacité durables de la Commission, en étroite concertation avec les Gouvernements de la région. La coordination entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les commissions régionales et d'autres mécanismes et organismes régionaux, conformément à la Charte des Nations Unies et au mandat qu'ils ont reçu, contribuera à maintenir la paix et la sécurité internationales et à favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée et

efficace de développement régional. La délégation bangladeshi est heureuse de constater que la CESAP a déjà pris des initiatives dans ce sens.

M. RAICHEV (Bulgarie) rappelle que son pays s'est engagé à participer aux efforts de la communauté internationale en vue de rétablir la normalité, d'assurer la stabilité et de favoriser le redressement économique des pays victimes de la guerre dans les Balkans. Ce redressement offre aux pays certaines possibilités d'atténuer en partie les conséquences, regrettables pour leur économie, des sanctions imposées contre la République fédérale de Yougoslavie. La Conférence des Balkans sur la stabilité, la sécurité et la coopération dans le Sud-Est de l'Europe, qui a eu lieu à Sofia en juillet 1996, a confirmé que les États de la région étaient déterminés à la transformer en une zone de stabilité, de sécurité et de coopération. La Conférence a souligné combien il était nécessaire de développer des relations de bon voisinage et de renforcer la coopération dans les domaines de l'économie, des infrastructures et des questions humanitaires, sociales et culturelles.

La coopération économique reste la clef du rétablissement de la paix après un conflit et de l'instauration de la confiance, de la sécurité et de la stabilité dans la région. La délégation bulgare attache une importance particulière à la coopération transfrontière, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale. Le développement des infrastructures des transports, des télécommunications et de l'énergie dans la région est indispensable à celui du commerce et de l'économie et pour attirer des capitaux. La coopération avec les pays qui participent à l'Initiative d'Europe centrale et au Groupe de coopération économique de la mer Noire revêt la plus haute importance.

M. Raichev décrit un certain nombre d'initiatives en cours de réalisation dans la région des Balkans, qui ont pour but de favoriser la coopération touchant aux infrastructures des transports, aux télécommunications et aux services postaux. Il faut encourager le commerce, le tourisme et les investissements afin d'assurer le développement économique durable de la région, de reconstruire et réaménager les zones dévastées par la guerre et de réinsérer la région dans l'économie mondiale. L'un des moyens d'y parvenir serait de conclure des accords bilatéraux pour la création de zones de libre-échange conformément à la réglementation de la Communauté européenne en la matière et aux dispositions des accords conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. Afin d'attirer les capitaux étrangers, il faut notamment envisager de créer une banque d'investissement pour les Balkans, un centre régional d'information commerciale et un centre régional pour la promotion du commerce.

La coopération régionale dans le Sud-Est de l'Europe privilégie également la protection de l'environnement, les questions humanitaires, sociales et culturelles, ainsi que la justice, la prévention de la criminalité, la lutte contre le trafic des drogues et des armes, le terrorisme et les migrations illicites. La délégation bulgare a le ferme espoir que les efforts conjugués et vigoureux déployés par les pays des Balkans dans le contexte de la collaboration paneuropéenne vont mettre la région sur la voie de l'expansion et de la stabilité économiques.

M. ABDELLATIF (Égypte) déclare que sa délégation souscrit aux conclusions énoncées dans le paragraphe 167 du rapport du Secrétaire général (E/1996/45), qui traite de la réforme des commissions régionales et de la responsabilité qui incombe aux États membres concernés de prendre des décisions sur ce point. Il est effectivement indispensable de prendre en compte les considérations de portée régionale dans l'analyse des problèmes mondiaux et d'harmoniser la coopération régionale et la coopération internationale dans les conditions exposées au paragraphe 169 du rapport en question.

Quant à la CEA, la délégation égyptienne se dit favorable au nouveau document-cadre stratégique présenté à la Conférence des ministres plus tôt dans l'année. Il faut donner la priorité à la sécurité alimentaire, à la relance de la coopération régionale, à la question des femmes et au renforcement des capacités. Dans ce contexte, l'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique peut être considérée comme un complément du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

L'importante mission de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est trouvée compromise par les événements du Moyen-Orient, qui ont obligé la Commission à déménager à plusieurs reprises. L'Égypte souscrit à la réorganisation de la Commission afin que celle-ci soit mieux en mesure de se faire l'écho des organismes des Nations Unies, de répondre aux besoins de ses États membres et de jouer le rôle que lui dicte la conjoncture actuelle.

Les changements que connaît l'économie mondiale renforcent tous l'importance des commissions régionales, mettant par là même en relief la nécessité d'un réexamen de la vocation actuelle des organismes des Nations Unies.

M. OTUYELU (Observateur pour le Nigéria) demande au Conseil d'apporter son appui à l'examen en cours des méthodes de travail de toutes les commissions régionales et de fournir le supplément de ressources dont elles ont besoin pour

devenir plus performantes. Il s'associe à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et note avec satisfaction que l'Union européenne a confirmé l'importance de l'action entreprise par les commissions régionales pour faciliter la coopération régionale entre les États Membres.

Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les commissions régionales et les autres organisations, qu'elles fassent ou non partie du système des Nations Unies. M. Otuyelu approuve donc la proposition d'autoriser les secrétaires exécutifs des commissions régionales à participer à l'avenir aux sessions de haut niveau du Conseil, en fonction des thèmes débattus.

Mme REBONG (Philippines) déclare que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et serait favorable à ce que les secrétaires exécutifs participent aux sessions de haut niveau du Conseil.

La délégation philippine se félicite de l'engagement, pris par la CESAP, de veiller à ce que tous les pays de la région aient leur part de la croissance économique et propose que les actions entreprises en ce sens par la Commission portent essentiellement sur les infrastructures économiques, le commerce, le transfert de technologie et le développement des ressources humaines dans la région.

Pour M. AMMARIN (Jordanie), la coopération régionale est l'un des moteurs essentiels de la coopération Sud-Sud en tant que moyen de favoriser la coopération et le dialogue entre le Nord et le Sud. Il est indispensable, pour préserver la paix et la sécurité mondiales, de renforcer la coopération internationale en faveur de la croissance économique et du développement, d'éliminer la pauvreté et de préserver l'environnement, et les commissions régionales ont un rôle de premier plan à jouer dans l'instauration de la coopération régionale. La CESAO y contribue pour beaucoup, malgré ses difficultés financières.

La signature du traité de paix entre la Jordanie et Israël est devenue un modèle de coopération dans une région où la croissance économique et le développement se sont trouvés compromis par de nombreuses années d'hostilités. Les activités de la CESAO, qui vont de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement à l'amélioration du développement et de la coopération économique, revêtent une importance majeure pour la région. Il faut renforcer les efforts déployés dans le domaine socio-économique afin de faciliter l'instauration d'une paix générale et d'un avenir prospère.

M. TALBOT (Guyana) estime que les précieuses contributions des commissions régionales à l'élaboration des politiques, aux processus multilatéraux et à l'établissement d'un consensus mondial méritent d'être maintenues, voire même renforcées. Il se déclare très heureux de la participation active de la CEPALC à la création de l'Association des États des Caraïbes, comme des retombées des programmes de la CEPALC pour la région tout entière. Par contre, la délégation guyanaise partage les préoccupations exprimées par la délégation jamaïcaine concernant les lacunes constatées dans les analyses et les rapports de la CEPALC sur les Caraïbes. De surcroît, il faut que toutes les commissions régionales soient particulièrement sensibles au risque de marginalisation des petites économies régionales, qui découle de la mondialisation de l'économie internationale.

Les efforts accomplis par les commissions régionales pour préparer les grandes conférences mondiales et en assurer le suivi méritent le soutien sans relâche du Conseil, et il en va de même de leurs activités de réforme et de restructuration. Toutefois, si elles ne disposent pas de ressources suffisantes, les commissions régionales ne seront pas en mesure de fonctionner efficacement.

Mme KRISHNA (Inde) constate que la CESAP a largement facilité l'instauration d'un environnement propice à la croissance économique et au développement soutenus dans la région et s'est lancée avec succès dans le processus de restructuration et de réforme. Ses programmes, notamment la facilité régionale de garantie du crédit à l'exportation et le répertoire du tourisme, vont grandement faciliter la coopération régionale, et son action en vue de renforcer la coopération Sud-Sud en facilitant le transfert de technologie par le biais de diverses institutions est digne de louanges. De surcroît, son suivi des recommandations des grandes conférences internationales mérite que le Conseil lui apporte son appui. L'expérience acquise par la CESAP de la coordination avec les organisations sous-régionales, de même qu'avec diverses institutions de développement, pourrait apporter de précieux enseignements pour l'action propre du Conseil en matière de coordination.

M. NAZARI TAJABADI (Observateur pour la République islamique d'Iran) relève que, dans le paragraphe 109 de son rapport annuel (E/1996/36), la CESAP insiste sur l'importance d'infrastructures appropriées, en particulier en matière de transport et de communications, dans l'intérêt des échanges internationaux, du tourisme et de la coopération économique régionale. Au

paragraphe 110, la Commission reconnaît l'importance du projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet DITTA) et elle note avec satisfaction, au paragraphe 222, qu'une nouvelle ligne de chemin de fer raccorde les réseaux ferroviaires d'Iran et du Turkménistan, ouvrant ainsi une route entre l'Asie orientale et centrale et l'Europe.

M. Nazari Tajabadi rappelle qu'en 1992 la CESAP a fusionné ses comités sectoriels en de nouveaux comités thématiques, tout en décidant que le Comité pour les transports et les communications poursuivrait ses travaux dans un cadre sectoriel jusqu'en 1997. Comme la CESAP avait chargé le Comité de renforcer les infrastructures dans la région, M. Nazari Tajabadi demande comment le Comité pourra s'acquitter de cette tâche en 1997 étant donné qu'il ne dispose pas de fonds suffisants.

Rappelant que la CESAP avait, dans le dessein de renforcer la coopération sous-régionale, commencé à organiser des réunions annuelles communes entre son secrétaire exécutif et les secrétaires généraux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et de l'Organisation de coopération économique, M. Nazari Tajabadi s'enquiert des activités et des politiques de la CESAP dans ce domaine.

Étant donné l'augmentation du nombre des membres de l'Organisation mondiale du commerce, il demande ce que vont devenir l'Accord de Bangkok et l'Union asiatique de compensation et si la CESAP est en mesure ou non de renforcer ces arrangements et d'encourager une participation active au commerce intrarégional.

La CESAP a constaté que les problèmes d'environnement étaient liés à la pauvreté, à la démographie et au développement socio-économique et que les priorités nationales variaient d'un pays à l'autre. Considérant la diminution des aides publiques au développement, les nouvelles conditions imposées par les institutions financières régionales, et le petit nombre de pays qui bénéficient dans la région des investissements étrangers, M. Nazari Tajabadi s'enquiert des moyens existants pour renforcer la CESAP afin qu'elle soit en mesure de répondre aux besoins.

M. SHAPIRO (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation soutient les efforts déployés par les commissions régionales en vue de rationaliser et réformer leurs programmes de travail, notamment en arrêtant des priorités et en éliminant les doubles emplois et les débordements sur les activités d'autres organisations. De nouvelles améliorations sont nécessaires afin que les commissions puissent fonctionner de façon efficace et satisfaire comme elles seules peuvent le faire aux besoins prioritaires de leurs États membres.

M. Shapiro demande instamment à la CESAO d'arrêter un ordre de priorités et de mettre en oeuvre un véritable programme de réformes, à l'instar des autres commissions régionales.

M. BAHAMONDES (Canada) propose l'adoption, pour l'examen des rapports des commissions régionales, d'une autre formule qui encouragerait un débat plus ouvert et plus productif. À cet égard, il approuve les observations faites par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Se référant au document E/1996/49, il fait observer qu'en dépit du travail inestimable accompli par la CEPALC dans les Caraïbes, le résumé des évolutions que la région a connues en 1995 ne donne pas d'informations sur les résultats économiques des pays de cette partie de la région, ni sur les problèmes considérables auxquels ils se trouvent confrontés. M. Bahamondes espère que le résumé qui sera présenté pour 1996 apportera des informations plus complètes sur cette partie de la région. Enfin, il estime, comme d'autres intervenants qui l'ont précédé, que le Conseil doit s'efforcer de prêter davantage attention aux questions de fond posées par les commissions régionales et à la nécessité de renforcer les liens entre régionalisme et multilatéralisme.

Mme BAI Yongjie (Chine), au nom de sa délégation, remercie la CESAP du travail qu'elle accomplit pour encourager une large coopération dans la région Asie-Pacifique, notamment en facilitant la participation des pays en développement de la région au progrès économique et social. La CESAP a certes entrepris des réformes de structure, mais elle doit encore redoubler d'efforts pour jouer un plus grand rôle dans la région. Les réformes doivent être conçues en fonction de la situation et des besoins effectifs de cette région, en particulier de ceux des pays en développement qui en font partie, et il faut y procéder méthodiquement sur la base de consensus.

Comme la plus grande partie de la population de la région vit dans le dénuement, la CESAP doit en priorité contribuer activement à la réduction progressive, puis à l'élimination, de la pauvreté. Son cinquantième anniversaire, qu'elle va célébrer sous peu, fournira l'occasion d'étudier les moyens de renforcer encore la coopération régionale.

M. KAID (Observateur pour le Yémen) rend hommage à la CESAO pour le travail qu'elle a accompli et demande instamment au Conseil de veiller à ce que toutes les commissions régionales reçoivent les fonds dont elles ont besoin pour pouvoir s'acquitter de leur mandat.

M. VARCHAVER [Union interparlementaire (UIP)] appelle l'attention sur le document E/1996/NGO/4 qui décrit le processus interparlementaire de sécurité

et coopération en Méditerranée. Ce processus dynamique favorise le règlement des conflits et leur prévention.

Le Document final de la première Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, tenue en juin 1992, a établi le cadre général de coopération entre les partenaires méditerranéens. Une deuxième Conférence, tenue à La Vallette en novembre 1995, a réaffirmé la nécessité de donner à la coopération en Méditerranée des fondements institutionnels solides à la fois aux niveaux gouvernemental et parlementaire. Le processus interparlementaire a permis aux gouvernements d'expérimenter plusieurs initiatives ou de sonder les positions réfractaires à une action diplomatique classique. Il a déjà été décidé d'établir un mécanisme inter-étatique pour promouvoir la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne.

M. AMOAKO (Commission économique pour l'Afrique) rappelle que sa commission a participé activement au suivi des grandes conférences internationales et qu'elle est en train de créer, avec le concours de plusieurs institutions, un fonds africain pour la formation de cadres féminins, destiné à protéger les droits et à renforcer les moyens d'action des femmes, conformément à la Déclaration et à la Plate-forme d'action de Beijing. La Commission a également organisé des rencontres de ministres du développement humain et de l'environnement pour débattre du suivi à donner au Sommet mondial pour le développement social et de l'application de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. La CEA, qui sert de secrétariat pour l'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique, collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin que cette initiative soit couronnée de succès. Enfin, M. Amoako partage le point de vue exprimé par le représentant de la République-Unie de Tanzanie quant à la nécessité d'une plus grande collaboration entre les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD en particulier, afin d'améliorer l'exécution des programmes dans les pays.

M. ROSENTHAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) annonce qu'il a pris acte des déclarations des représentants de la Jamaïque, du Guyana et du Canada demandant que la CEPALC prête davantage attention aux pays des Caraïbes; il assure les représentants de l'Irlande, des États-Unis et du Canada que le secrétariat de la CEPALC est fermement décidé à arrêter des priorités dans le contexte de la restructuration économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies.

M. MOOY (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) se dit encouragé par le désir, manifesté par les membres du Conseil, d'engager un dialogue avec les secrétaires exécutifs et par la proposition d'inscrire à l'ordre du jour du débat de haut niveau le point actuellement débattu afin de favoriser les échanges de vues avec d'autres hauts responsables.

La CESAP continuera d'encourager la coopération dans les sous-régions et entre les sous-régions, s'agissant en particulier des liaisons entre réseaux de transport et de l'environnement, en accueillant les participants aux consultations entre les divers groupements sous-régionaux. Ces rencontres permettent aux sous-régions de tirer des leçons de l'expérience des unes et des autres, y compris d'opérations réussies telles que les triangles de croissance, les initiatives en matière de tourisme et la mobilisation d'investissements étrangers directs.

Se reportant à l'un des points abordés par l'observateur pour la République islamique d'Iran, M. Mooy affirme que les transports et les communications continueront d'occuper une place importante dans les programmes de la CESAP. En réponse à une autre demande d'informations, il rappelle que l'Union asiatique de compensation, qui compte parmi ses membres les banques centrales de la région Asie-Pacifique, est en train de réaliser une étude sur les moyens d'améliorer ses opérations en harmonie avec les activités de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin, la région Asie-Pacifique encourage les pays à marchés émergents de la région à tirer parti des fonds spéciaux de coopération créés par le Japon, l'Australie, la Chine et la République de Corée.

M. EL-BEBLAWI (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) rappelle, en se référant aux observations du représentant des États-Unis, que la CESAO a commencé à se restructurer vers la fin de 1993 et a continué à le faire tout au long de 1994. Pendant cette période, 15 sous-programmes ont été fusionnés en cinq programmes plus ciblés et fondés sur une démarche thématique et multidisciplinaire. Sa restructuration étant achevée, la Commission se consacre dorénavant à ses activités de fond.

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur trois projets de résolution que la CESAP recommande au Conseil d'adopter (E/1996/45/Add.1, par. 1).

Le projet de résolution I est adopté.

Le projet de résolution II est adopté.

Le projet de résolution III est adopté.

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur un projet de décision que la CEPALC recommande au Conseil d'adopter (E/1996/45/Add.1, par. 2).

Le projet de décision est adopté.

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur un projet de résolution que la CEA recommande au Conseil d'adopter (E/1996/45/Add.1, par. 3).

Le projet de résolution est adopté.

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne acte des documents suivants : rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/1996/45 et Add.1); résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe, 1995 (E/1996/46); résumé de l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1995 (E/1996/47); résumé de l'étude sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, 1995 (E/1996/48); résumé de l'étude sur la situation économique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1995 (E/1996/49); enfin, résumé de l'évolution économique et sociale dans la région de la CESA0, 1995 (E/1996/50).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 30.